

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2017 APPROUVE A L'UNANIMITE**  
**PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017.**

La séance débute à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 1<sup>er</sup> mars 2017

**Présents :**

Patricia ALTHERR, Fabien BELOTTI, Valérie BURINE, Brigitte FLEURY, Claude CHAPPUIS, Sophie COLLET, Emmanuelle JAN, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW, Jean-Pierre SZWED.

**Secrétaire de séance :** Christian JOLIE.

**Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 6 février 2017.**

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n°04-2017**

**Objet : Modification du tableau des emplois permanents.**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Il est proposé de modifier un des postes du service administratif, « agent de gestion comptable et financière, responsable du cimetière et des associations » avec comme possibilité de recrutement un rédacteur ou un attaché territorial (catégorie A ou B).

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE DE CHALLEX**

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grades ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant</b>
<b>Service administratif</b> Secrétaire de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants	1	Cadre d'emploi : attaché territorial
Agent de gestion comptable et financière, responsable du cimetière et des associations	1	Cadre d'emploi : attaché territorial, rédacteur territorial
Agent chargé de l'accueil du public et de l'état civil	1	Cadre d'emploi : adjoint administratif
<b>Service technique</b> Agent chargé de l'encadrement de l'équipe technique et de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts	0	Cadres d'emplois : Contrôleur territorial, technicien territorial, agent de maîtrise territoriale, adjoint technique
Agents chargés de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts	3	Cadre d'emploi : adjoint technique

Aide au responsable de la garderie et de la cantine périscolaire, ménage	1	Cadre d'emploi : adjoint technique
Agent chargé de l'entretien des locaux	1	Cadre d'emploi : adjoint technique
<b>Ecole, garderie et cantine périscolaire</b>		
Auxiliaire de vie à l'école communale et à la cantine périscolaire	3	Cadre d'emploi : ATSEM – Adjoint technique
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>Ecole, garderie et cantine périscolaire</b> Responsable de la garderie et de la cantine périscolaire	1	Cadre d'emploi : adjoint d'animation <b>28.00 H/semaine</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** les propositions et compléments tels que définis ci-dessous ;
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tels qu'indiqué ci-dessus.

**Débat :**

David PERAY ne comprend pas ce choix alors qu'on avait une personne qui convenait. Claude CHAPPUIS explique ce choix, cette catégorie d'emploi, la municipalité souhaite recruter quelqu'un qui viendra en soutien de Charlotte BREUILH et pourra la remplacer, quelqu'un qui puisse faire des analyses financières et avoir le niveau juridique. Cela ne nous coutera pas beaucoup plus cher car l'agent qui part avait un haut salaire. Frédéric PERICARD dit que cela va se faire en douceur, cela n'est pas acté, c'est A ou B. Nous n'avons pas encore choisi, l'agent était bien payé car il avait beaucoup d'ancienneté dans la fonction publique. Claude CHAPPUIS ajoute que à ce jour, dans les CV il n'y a aucune catégorie A. Valérie BURINE ajoute qu'il faut trouver quelqu'un qui ait de la polyvalence et qui puisse pallier aux éventuelles absences.

**Délibération n°05-2017**

**DELIBERATION POUR LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°51-2016 ;

Suite au départ de Laurence BARESI, une nouvelle personne va être recrutée pour assurer la comptabilité, la gestion des finances, le cimetière, les associations et le remplacement du secrétaire général en cas d'absence. Ses fonctions demanderont plus de responsabilités, il est donc nécessaire de modifier la délibération concernant le RIFSEEP. La hiérarchisation des fonctions et la prime du futur agent ont été modifiées.

Il s'agit de la ligne B1 Agent de gestion comptable et financière avec une prime mensuelle de 260€.

-----

**Le Conseil Municipal,  
Sur rapport de Monsieur le Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

**VU** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

**VU** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue sociale et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

**VU** le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat,

**VU** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,

**VU** le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la fonction publique d'Etat,

**VU** la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,

**VU** l'avis du Comité Technique en date du 30 août 2016,

Le Maire informe l'assemblée,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- prendre en compte le niveau de cotation des différents postes en fonction des trois critères encadrement, expertise et sujétion ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

## **1 - Bénéficiaires**

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, le RIFSEEP a été instauré pour le corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois :

- Attachés territoriaux,
- Rédacteurs,
- Adjoints administratifs,
- ATSEM
- Adjoints techniques
- Agent d'animation

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires et aux agents contractuels.

## 2 - Montants de référence

Pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

Groupe de fonctions	Emplois	Critère 1 Encadrement / Coordination	Critère 2 Technicité / expertise	Critère 3 Sujétions particulières / expositions	QUOTATION EN %	SOMME MENSUELLE
A1	Secrétaire Général	management stratégique, encadrement, transversalité, pilotage, arbitrage, coordination des services	Maîtrise d'un logiciel métier, connaissances liées aux fonction niveau expert, élaboration et suivi de dossiers stratégiques et conduite de projets, niveau de qualification bac+5, autonomie, initiative	Travail en soirée, gestion des conflits, gestion de publics difficiles, risques financiers, tensions mentales et nerveuses, confidentialité	100%	500 €
B1	Agent de gestion comptable et financière	encadrement, adjoint au secrétaire général, remplacement du secrétaire général en cas d'absence	Maîtrise d'un logiciel métier, gestion de dossier financier niveau expert, élaboration et suivi de dossiers stratégiques et conduite de projet, niveau de qualification bac+3, autonomie, initiative	Travail en soirée, gestion des conflits, risques financiers, tensions mentales et nerveuses, confidentialité	100%	260 €
C1	Responsable périscolaire	encadrement de l'équipe des NAP, encadrement de l'agent d'entretien, encadrement opérationnel, responsabilité de formation d'autrui	Maîtrise d'un logiciel métier, connaissances des procédures, autonomie, initiative	risques financiers, gestion d'un public difficile (enfants et parents d'élèves), vigilance, tensions mentales et nerveuses, confidentialité	100%	250 €
	Agents techniques	Chaque agent technique est référent/responsable d'un domaine	connaissances des procédures, habilitations réglementaires, autonomie, initiative	Travail de nuit, travail le weekend, dimanche et jours fériés, grande disponibilité, polyvalence, astreintes de déneigement, intempéries, exposition physique au bruit, travail avec public particulier, vigilance, risques d'accidents et de maladie, valeur du matériel, utilisé, responsabilité pour la sécurité d'autrui, effort physique, confidentialité	90%	225 €
	Secrétariat	RAS	Maîtrise d'un logiciel métier, connaissances liées au fonction niveau intermédiaire, suivi de dossiers, autonomie, initiative, diversité des domaines de connaissances et compétences	travail avec un public particulier et difficile, tensions mentales et nerveuses, confidentialité	80%	200 €
C2	ATSEM	RAS	Connaissances liées aux fonctions niveau intermédiaire, connaissances des procédures, autonomie, initiative	gestion d'un public difficile (enfants et parents d'élèves), vigilance, responsabilité pour la sécurité d'autrui, confidentialité	100%	160 €
	Agent d'entretien	RAS	Connaissances liées aux fonctions niveau basique, responsabilité de l'économiste, connaissances des procédures, autonomie, initiative	horaires particulier, polyvalence, gestion d'un public difficile (enfants et parents d'élèves), pénibilité et exposition physique, travail possible les weekends et jours fériés, vigilance, risques d'accidents et de maladie, valeur du matériel utilisé, responsabilité pour la sécurité d'autrui, effort physique, confidentialité	87,50%	140 €

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Ces montants évolueront au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat.

## 3 - Modulations individuelles et périodicité de versement

### A. Part fonctionnelle : IFSE

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les deux ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base du montant annuel individuel attribué.

## **B. Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir : CIA**

Il est proposé d'attribuer individuellement chaque année un complément indemnitaire aux agents en fonction de l'engagement professionnel et sa manière de servir en application des conditions fixées pour l'entretien professionnel.

Le montant du complément indemnitaire annuel n'excèdera pas :

15% du plafond global du RIFSEEP pour les fonctionnaires de catégorie A,  
12% du plafond global du RIFSEEP pour les fonctionnaires de catégorie B,  
10% du plafond global du RIFSEEP pour les fonctionnaires de catégorie C.

La part liée à la manière de servir sera versée annuellement.

Cette part sera revue annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation.

## **4 - Modalités ou retenues pour absence**

**Attention : vous ne pouvez pas être plus favorables que les dispositions applicables aux agents de l'Etat**

En ce qui concerne le cas des agents momentanément indisponibles (congé maternité et paternité, accident de service ou maladie professionnelle, congé maladie, congés annuels et autorisation spéciale d'absence, congés pour formation syndicale), il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'État (décret n° 2010-997 du 26/08/2010).

## **5 – Maintien des montants du régime indemnitaire antérieur**

Le montant des primes concernant le régime indemnitaire antérieur au déploiement du RIFSEEP est garanti aux personnels. Ce maintien concerne les primes et indemnités susceptibles d'être versées au titre du grade, des fonctions, des sujétions correspondant à l'emploi ainsi qu'à la manière de servir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

## **DECIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 01/04/2017.

### **Article 2**

D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

### Article 3

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

#### Débat :

Brigitte FLEURY pose des questions concernant le coût supplémentaire de cet agent ? Charlotte BREUILH et Patricia ALTHERR répondent que l'ancien agent avait beaucoup d'ancienneté, les coûts seront donc similaires.

#### Délibération n°06-2017

#### Objet : Attribution d'un marché public « Aménagement du hameau de Mucelle »

Dans le cadre du projet d'aménagement du hameau de Mucelle dont le maître d'œuvre est Archigraf, lors du lancement du marché public du 3 février 2017 au 6 mars 2017, 3 offres ont été reçues :

- SER SEMINE / RANNARD
- EUROVIA
- VAL TP

(les montants des offres sont indiqués dans le tableau ci-dessous)

LA CAO s'est réunie le 6 mars 2017 à 16h00, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer ce marché public à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 268 327,27€ HT soit 321 992,72€ TTC.

Entreprises		MONTANT HT à l'ouverture des plis	MONTANT HT après vérification	Montant total HT après vérification
SER SEMINE / RANNARD	marché de base	193 369,65 €	193 369,65 €	238 599,35 €
	option voirie rue des Sources	22 496,45 €	22 496,45 €	
	option enrobés pépité	18 270 €	18 270 €	
	option parking supplémentaire	4 463,25 €	4 463,25 €	
EUROVIA	marché de base	216 677,27 €	216 677,27 €	268 327,27 €
	option voirie rue des Sources	23 966,02 €	23 966,02 €	
	option enrobés pépité	18 757,20 €	18 757,20 €	
	option parking supplémentaire	8 926,78 €	8 926,78 €	
VAL TP	marché de base	250 576,30 €	250 576,30 €	289 273,90 €
	option voirie rue des Sources	18 592,90 €	18 592,90 €	
	option enrobés pépité	15 225 €	15 225 €	
	option parking supplémentaire	4 879,70 €	4 879,70 €	

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (10 voix pour, 3 abstentions, 2 voix contre) :**

**ATTRIBUE** le marché public « Aménagement du hameau de Mucelle » à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 268 327.27€ HT soit 321 992.72€ TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant et à inscrire les sommes nécessaires au budget.

### **Débat :**

Christian JOLIE dit que, sans remettre en question le projet, lorsque l'on voit l'ensemble des projets communaux auxquels la mairie va devoir répondre, on n'a pas encore débattu du budget, on ne parle pas de petite somme, qu'il est trop tôt pour prendre une décision. Claude CHAPPUIS dit qu'il va falloir avoir des coupes sur nos ambitions et nos projets, effectivement. Fabien BELOTTI rappelle que le projet était estimé à 540 000€ et l'argent a déjà été mis de côté dans le budget. Christian JOLIE confirme qu'il va falloir mettre des priorités, il trouve précipité de voter cela tout de suite, encore une fois avant le budget. Claude CHAPPUIS rappelle que dans un mandat il est bien de faire au moins une route afin de renouveler la voirie communale tous les 6 ans. Il faut tenir compte des séparatifs, des réseaux enterrés. La population a juste demandé un bon goudronnage, on a enlevé les pavés, les zones d'évitement... Frédéric PERICARD confirme que ce projet allie le minimum de coûts financiers et de la sécurité avec un trottoir. Christian JOLIE ne remet pas en question le projet mais son coût. Michel PETER rappelle que ces discussions auront lieu comme prévu lors de la prochaine commission finance jeudi prochain, et lors du DOB la semaine suivante. Michel PETER dit qu'il n'est pas question de vendre du patrimoine pour payer des factures de fonctionnement. Vendre du patrimoine pour en recréer d'autre est en revanche le moyen de ne pas appauvrir le village. Claude CHAPPUIS ajoute que prochainement le Conseil municipal va être convié pour visiter la maison que louait Mme PERA, nous devons discuter de ce que nous ferons de cette maison ? Prendre une décision, garder et rénover avec des coûts importants ou la vendre. Le but est de finir notre mandat et laisser une marge de manœuvre au prochain. Nous avons eu la chance de trouver une bonne gestion financière de la commune à notre arrivée. David PERAY dit qu'on doit agrandir l'école dans 2 ans pour entre 300 000 et 400 000€. Est-ce qu'on a les moyens de faire ce projet et cette rue ? Claude CHAPPUIS rappelle que le projet de l'école n'est pas bouclé, si il faut passer par un algéco, on passera pas un algéco. Michel PETER ajoute que c'est fonction de différents facteurs, il y a une décroissance de nombreuses dotations, concernant les sorties, il va falloir arbitrer. Certaines dépenses seront débattues. Michel PETER trouve dommage de vendre du patrimoine pour payer des factures mais vendre du patrimoine pour en recréer d'autre, pourquoi pas. Il pense que le projet de l'école sera possible mais après il faudra voir dans quel délai pour les autres, mairie etc.

Patricia ALTHERR dit qu'il y a 27 enfants supplémentaires qui rentrent à l'école et 9 CM2 qui s'en vont. Claude CHAPPUIS ajoute que le bâtiment ne sera pas prêt et qu'il faudra pallier à l'urgence. Fabien BELOTTI dit qu'il faut être cohérent, on prépare le projet de Mucelle depuis des années, on fait une réunion publique, il faut aller jusqu'au bout et ne pas revenir en arrière, on est d'accord qu'il faut faire des choix, on a payé des études pour cela. David PERAY dit que l'on pourrait faire les travaux l'année prochaine ? Claude CHAPPUIS répond que c'est compliqué car le marché public est déjà lancé et les travaux sont prévus pour le printemps. Brigitte FLEURY dit que l'on aura toujours des dépenses, si on revient en arrière cela ne sera jamais fait, il y aura toujours d'autres urgences. Fabien BELOTTI conclue que tout ceci est une histoire de choix, on a provisionné, il faut aller jusqu'au bout.

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **Commission Finances Budget (Michel PETER)**

Travail en cours sur le budget, la commission finances se réunie jeudi et le DOB aura lieu jeudi prochain. Le secrétariat est en train de pointer le compte de gestion. Il va falloir faire le tri entre le nécessaire et le superflu. On pourrait tout faire mais il faut être prudent et rendre les comptes en bon état au prochain mandat.

Claude CHAPPUIS rappelle que la présence de tout le monde est indispensable lors du DOB.

### **Commission Voirie (Claude CHAPPUIS)**

On a ouvert l'appel d'offre de Mucelle. Il y a encore quelques réunions avec les propriétaires pour les parkings.

On a inversé les sens de circulation rue du Château et des Fontanettes, sens prévu au départ par la commission. On attend les résultats dans 2 mois. On doit recevoir des courriers, déjà 3 personnes sont

venues en mairie. Stéphanie LOVENJAK demande si la gendarmerie est prévenue ? Claude CHAPPUIS répond que oui. Stéphanie LOVENJAK confirme qu'il faut qu'ils se déplacent car il y a de nombreuses infractions.

Brigitte FLEURY dit qu'il y a moins de circulation qu'avant depuis que la Place du Poizat est fermée.

Claude CHAPPUIS répond que le Conseil municipal sera sollicité, il va y avoir des retouches de goudrons et goudronnage, tout ceci sera discuté lors du DOB.

Jean-Pierre SZWED demande si EUROVIA pourra s'en occuper ? Claude CHAPPUIS répond qu'il demandera effectivement des devis afin que les coûts soient moins importants.

Sophie COLLET demande que faire pour des voitures qui se stationnent où elles n'ont pas le droit, sauvage systématique, notamment chemin sous l'Eglise ? Claude CHAPPUIS répond qu'il faut mettre un mot sur le pare-brise, il faut relever la plaque et on contacte ensuite la personne.

Claude CHAPPUIS fait un constat : tous les vendredis vers la rue de l'Ecole, les parents sont garés sur les zébras. Le bus n'arrive pas à prendre le virage pour la piscine. On va être obligés de mettre des quilles dans le virage et nos agents feront la circulation et empêcheront les gens de se garer. Emmanuelle JAN a l'impression que de nouveau la rue est très stationnée. Claude CHAPPUIS dit qu'il y a un problème de parking même s'il y a toujours des places de parking au fond. Les parents ont proposé que les enfants montent à la mairie pour prendre le bus. Un habitant à proximité nous a proposé des terrains pour créer des parkings, il remercie cet habitant pour cette proposition. Tout cela nécessite de l'argent, il faudra donc en discuter lors du DOB, on a travaillé sur le parking derrière la cantine notamment. Patricia ALTHERR dit qu'il y a les ATSEM, les professeurs et les employés qui sont aussi garés partout. Christian JOLIE aborde le sujet de la rue des Fontanettes et de l'article dans le journal sur le double sens. Claude CHAPPUIS confirme que c'est un essai pour deux mois. Frédéric PERICARD avait proposé de mettre un feu rouge, tout est à étudier. Christian JOLIE demande si les habitants ont été prévenus ? Claude CHAPPUIS répond que cela a été annoncé dans le PC qui a été distribué avant le 1<sup>er</sup> mars. Brigitte FLEURY dit que pour descendre la rue des Fontanettes quand tu arrives on ne voit pas qui arrive rue du Château. Il faudrait installer un miroir ou sécuriser la visibilité. Claude CHAPPUIS répond que nous verrons l'évolution d'ici deux mois.

### **Commission Bâtiment (David PERAY)**

**La Challaisienne** : un sonoriste est venu, David PERAY attend le devis, nous verrons ensuite ce que nous faisons. Il faudra y remédier c'est très pénible, autrement la salle est bien. On va acheter un escabeau pour ranger du matériel sur la mezzanine.

**Salle JAL** : encore des problèmes d'infiltrations, devis reçus pour un projecteur.

**ECOLE** : devis pour WC, chauffage etc et une rencontre a eu lieu avec Byzance et OBM pour le futur agrandissement, on attend toujours des offres et des dossiers de leur part. Claude CHAPPUIS dit que c'est pareil avec tous les corps de métiers, difficile d'avoir des devis. Sophie COLLET dit que l'école au-dessus de la garderie n'est pas réhaussable ? David PERAY répond qu'il y a un problème de jonction de toit, on nous avait pas prévenu, on nous a dit récemment que nous aurons des problèmes d'étanchéité, on aurait économisé 25 000€ si nous avions su cela ...Avec OBM il faudra négocier le prix si on arrive à bosser avec. Claude CHAPPUIS dit qu'il faut attendre de voir avec quelle société on veut travailler. Frédéric PERICARD dit que quiconque empile par-dessus récupère la responsabilité du bâtiment. De plus, David PERAY ajoute qu'un simple rehaussement n'est pas suffisant pour ce projet.

Les alarmes à l'école PPMS ont été installées, anti-intrusion, elles sont obligatoires dans le cadre des attentats.

Claude CHAPPUIS rappelle que de nombreuses réparations se font en flux tendu, par exemple le ballon d'eau chaude d'un appartement a été changé récemment.

### **Commission Personnel (Claude CHAPPUIS)**

Remplacement Laurence BARESI en cours.

Une ATSEM a demandé un temps partiel, cela sera prochainement étudié.

### **Commission Urbanisme (Claude CHAPPUIS)**

## Commission du 16 février 2017

	Nature des travaux / Divers	Décisions
<b>Permis de construire</b>		
PC00107816B0017 M01 CLAVIJO	Lotissement la Bergère Réduction des panneaux solaires Modification revêtement façade et de certains châssis	AVIS FAVORABLE
PC00107817B0001 BEAUQUIS	Lotissement Le Levant Construction d'une maison d'habitation	Vérifier les remblais
PC00107813B0029 M01 MASTER'S PROMOTEUR	Chemin de Gaillardin Diverses modifications	A vérifier lors de la prochaine commission
<b>Déclaration Préalable</b>		
DP00107817B0002 TRUCHET	Rue de la Treille Division de parcelles	AVIS FAVORABLE
DP00107817B0003 SAIDI	Clos de Gaillardin Agrandissement balcon, entrée, porte fenêtre dressing, fenêtre cuisine réduite, changement de toutes les fenêtres	AVIS FAVORABLE
DP00107817B0004 PERROUX Christian	Rue des Prairies Pose d'une brise vue	AVIS FAVORABLE
DP00107817B0005 GULYAS	Route de la Plaine Réalisation d'une terrasse et d'un abri de jardin de 6m <sup>2</sup>	AVIS FAVORABLE
DP00107817B0006 MAILLARD	Route de Mucelle Réalisation de mains courantes / volutes	AVIS FAVORABLE
DP00107817B0007 MAILLARD	Route de Mucelle Réalisation d'une piscine	AVIS FAVORABLE
DP00107817B0008 COUAILLES	Chemin du Vignoble Mur de soutènement en gabion avec clôture	AVIS FAVORABLE
DP00107817B0009 DUMARCEY	Rue de la Treille Réfection de la toiture et pose de velux	AVIS FAVORABLE

**Commission Communication (Denis RAQUIN)**

Ce mercredi, Michel PETER a rendez-vous pour la mise à jour des plans avec Mme GAUTHIER. Claude CHAPPUIS demande pour quand seront-ils prêts ? Michel PETER répond que pour l'instant on finalise les plans avant de les imprimer. On vous les transmettra dès qu'on les aura pour relecture. PC : Claude CHAPPUIS informe qu'un habitant de Challex veut passer un message dedans, la commission étudiera la possibilité de publier son courrier.

Discussion autour de l'école intercommunale de musique entre les élus. Michel PETER confirme que le lien demandé est déjà en ligne sur le site internet. Claude CHAPPUIS demande à Christian JOLIE s'il peut s'en occuper et leur répondre. Christian JOLIE répond que le message évoqué par Claude CHAPPUIS ne parle pas de subventions mais bien seulement de la demande de voir apparaître leur adresse faisant référence à leur site internet. Aussi, cela est déjà fait. Claude CHAPPUIS souhaiterait que Christian JOLIE s'en occupe sous la tutelle de Fabien BELOTTI. Christian JOLIE ne comprend pas la demande qui lui est faite concernant une subvention ! S'il y a d'autres choses, Christian JOLIE regardera.

**Commission Associations (Fabien BELOTTI)**

Fabien BELOTTI informe que de jolis logos ont été installés au foot et à la pétanque. Il a assisté à l'assemblée générale des Ptites scènes (super et volontaire), il a par contre loupé l'assemblée générale de la bibliothèque, il s'est excusé.

Fabien BELOTTI prépare l'inauguration de la Challaisienne à destination des associations. Claude CHAPPUIS répond qu'il faut fixer une date demain car on doit s'occuper de la préparation. Fabien BELOTTI aurait souhaité voir en fonction de l'évolution de l'acoustique ?

Christian JOLIE souhaite préciser que lors de l'assemblée générale de la bibliothèque elles ont remercié la mairie pour leur investissement et la mise à disposition des locaux.

### **Commission Education (Patricia ALTHERR)**

Une nouvelle personne a été embauchée pour 14h par semaine à la cantine.

Une nouvelle procédure pour la cantine a été mise en place, elle sera pour 1 mois à l'essai.

Lors du conseil d'école du 14 février il y a eu diverses demandes : alarmes, portail etc.

Des réparations diverses ont été faites à l'école.

Il est prévu pour la rentrée scolaire 27 enfants supplémentaires en petite section.

Il y aura des permanences pour les inscriptions cantine-garderie en mairie les soirs, il y a 6 dates.

Claude CHAPPUIS souhaite avoir l'avis du Conseil municipal sur une question liée à l'école.

On a des inscriptions à l'école où on sait que ce sont des fausses résidences secondaires. Que souhaitez-vous ? Pierre DUMAREST ne prenait pas les enfants dans l'ancien mandat qui était dans ce cas de figure, libre aux parents d'inscrire leurs enfants là où ils sont en résidence principale. Emmanuelle JAN dit que quand on veut inscrire son enfant en Suisse et que l'on vit en France, il y a des quotas dans les classes à respecter, priorité aux résidents Suisse et ensuite ils prennent les autres. Il faudrait faire pareil. Stéphanie LOVENJAK dit qu'il y a de plus en plus d'enfants, ils ne paient pas d'impôts, il ne faut pas les accepter. Fabien BELOTTI dit que ces gens-là ne paient pas d'impôt sur le revenu, grosse perte au niveau fiscal pour les communes. Frédéric PERICARD demande si on peut vérifier ? Charlotte BREUILH répond que oui, elle dispose de la liste des 90 résidences secondaires sur la commune. Sophie COLLET dit qu'il faut refuser s'ils sont en résidence secondaire. Michel PETER dit que s'ils contribuent par les impôts oui sinon non.

Christian JOLIE dit qu'il est malheureux de se servir des enfants pour pénaliser les résidences secondaires. Fabien BELOTTI dit qu'on ne peut pas être gagnant sur tous les tableaux. Les élus débattent là dessus. Claude CHAPPUIS dit qu'il y a des enfants à Dardagny de Challex, une dizaine. Patricia ALTHERR dit que pour aller en Suisse on doit justifier que l'on paye des impôts à Genève.

Les élus procèdent au vote. Il y a 10 voix contre l'inscription des enfants à l'école dont les parents sont en résidence secondaire, 4 abstentions et 1 voix contre.

### **Commission Affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)**

Le CCAS s'est réunie le 23 février. Le voyage des aînés est en préparation ; ils ont aussi fait le point sur les attributions de logements sociaux

La prochaine réunion sera pour le vote du budget du CCAS.

Michel PETER rappelle que nous avons 6% de logements sociaux, et qu'un jour il faudra 20% peut-être ...

Patricia ALTHERR voit des gens se plaindre en mairie d'attribution de logement, il faut remettre les choses à leur place. Stéphanie LOVENJAK répond que la mairie de Challex n'est pas centre enregistreur. Patricia ALTHERR explique qu'ils s'inscrivent en ligne en effet et vont à la SEMCODA. Leur dossier est valable un an. En aucun cas les employés et les profs sont prioritaires d'après Patricia ALTHERR ? Stéphanie LOVENJAK répond que si, la CCPG a créé des priorités pour les fonctionnaires. Les élus débattent là-dessus. Stéphanie LOVENJAK explique qu'elle regarde les vieux dossiers, les mal-logés, non logés, situation de chacun au cas par cas. Il y a des conditions pour être prioritaires. Claude CHAPPUIS rappelle que la mairie n'a pas de passe-droit. Emmanuelle JAN dit qu'il y a eu certainement des amalgames. Sophie COLLET dit que l'on ne peut pas empêcher les gens de se faire des idées. Stéphanie LOVENJAK rappelle qu'il n'y a pas beaucoup de logements à attribuer sur la commune.

### **Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)**

Mardi 14 mars à 18h30 réunion concernant la station d'épuration, Claude CHAPPUIS souhaite que tous les élus soient présents. On doit finaliser nos réserves foncières pour le PLUIH. Si on laisse faire

ce projet, on ne sait pas quand l'installation se fera. Nous devons nous mettre d'accord sur l'endroit en partenariat avec les agriculteurs et les habitants. Stéphanie LOVENJAK dit qu'ils n'assument pas, ils disent que le projet ne se fera pas. Mardi ils viennent nous proposer d'autres lieux. Michel PETER parle d'un projet à horizon 20 ans quand le contrat avec la Suisse sera caduc. Christian JOLIE dit que lors des réunions à Péron, le président de la CCPG parlait de plan B ou C. Ils parlaient aussi de projet en limite avec Pougny. Normalement on a un moyen de ne pas l'avoir, il faut travailler sur le zonage pour les bloquer. David PERAY dit que la commune n'aura peut-être plus la mainmise sur le PLUIH dans 20 ans. Christian JOLIE dit qu'alors ce sont des menteurs ? Claude CHAPPUIS répond que ce sont des politiques. Claude CHAPPUIS dit qu'il faut être vigilant sur tout cela et qu'il faut des compensations financières pour la commune. Stéphanie LOVENJAK dit qu'elle avait compris la même chose que Christian JOLIE. En effet, ils ont investi de l'argent dans les projets, espace de 5 ou 6 ha ; Christian JOLIE dit que Challex n'a pas vocation à récupérer toutes les eaux usées du Pays de GEX. Au nom de l'intérêt communautaire, Claude CHAPPUIS répond qu'on ne pourra rien refuser. David PERAY dit qu'il faut tout étudier. Claude CHAPPUIS explique que Pougny a créé une zone agricole protégée et que pourtant ... au nom de l'intérêt communautaire le Préfet pourra valider des constructions à cet endroit.

Christian JOLIE dit qu'ils font de la rétention d'information en fait ? Claude CHAPPUIS explique qu'il a du faire un courrier en recommandé pour obtenir une réunion. La CCPG a demandé à ce que seul le Conseil municipal soit présent à cette réunion !

Emmanuelle JAN dit autant négocier tant que l'on peut le faire.

Christian JOLIE souhaite évoquer le sujet des gens du voyage et des travaux de l'aire de grand passage du CERN, il y a des risques, la maire de Préveessin avait prévenu, comme c'est fermé, ils risquent se répartir un peu partout. Il aurait fallu proposer un autre terrain. Stéphanie LOVENJAK répond qu'ils sont tous installés au Technoparc illégalement ... Christian JOLIE confirme que personne n'avait répondu mais la CCPG avait réfléchi à Collonges et Pougny. Le Maire de Pougny a appris cela le jour même lors de cette réunion... Claude CHAPPUIS répond que la maire de Préveessin voudrait se séparer des gens du voyage. Les Maires avaient peur qu'elle ferme le site si quelqu'un répondait favorablement à sa demande ... Claude CHAPPUIS en a entendu parlé. Christian JOLIE dit qu'il y a peu d'impartialité dans ce vote ? Tous ces débats ne sont pas remontés en Conseil Communautaire. C'est dommage de ne pas en discuter publiquement. Frédéric PERICARD ajoute qu'il y a un risque pour les agriculteurs et les terrains. Personne ne veut des gens du voyage sur son territoire, c'est bien cela le problème. On rentre dans le même débat que pour la station d'épuration.

### **Questions diverses**

- CIRQUES : Patricia ALTHERR souhaite savoir si le Conseil municipal donne son accord, on réessaye ? Tout le monde est d'accord, un cirque a été accepté, il a fourni tous les papiers vétérinaires.
- PROJET OPEN : les Maires devaient donner leur avis sur ce projet. Brigitte FLEURY pose quelques questions, Claude CHAPPUIS propose d'en discuter à part avec Christian JOLIE. Les élus échangent sur ce sujet. C'est un projet de 55 000 m<sup>2</sup> qui était prévu derrière BOTANIC, un espace nature avec des activités, un peu comme le Vitam. Le projet a été court-circuité par le projet d'agrandissement de VAL THOIRY. Frédéric PERICARD dit que ce n'était pas le même type de magasins alors ils ne se marcheraient pas dessus, tout cela est politique !
- Brigitte FLEURY pose des questions concernant le projet de piscine de St Genis ? David PERAY répond qu'on avait voté pour mais ils n'ont pas été plus loin.
- Fabien BELOTTI informe que les boudins des bourrus sont annulés suite à un problème d'organisation. Est-ce qu'on a prévu d'avoir des accroches pour ne pas abimer le goudron ? Afin de pouvoir accrocher les chapiteaux ? Claude CHAPPUIS répond qu'il faudra suivre le chantier pour s'en occuper.
- Christian JOLIE demande où en est l'huissier par rapport à l'auberge ? Claude CHAPPUIS propose d'en rediscuter plus tard en dehors du Conseil municipal. Christian JOLIE demande s'il y a toujours

des problèmes de chauffage ? David PERAY répond qu'il y a un désembouage à faire, un devis très important a été reçu (14 000€). Christian JOLIE ajoute qu'il ne faut pas attendre que ça empire ? David PERAY rappelle que c'est au bailleur de faire les travaux et l'entretien normalement. Claude CHAPPUIS dit que les travaux nécessaires ont été faits. Les élus débattent de la situation du chauffage.

- Frédéric PERICARD fait un point concernant l'extinction de l'éclairage la nuit à Mucelle, ça fait bizarre mais c'est intéressant. Claude CHAPPUIS rappelle que c'est un essai. Cela fait un choc mais c'est bien, on voit les étoiles répond Frédéric PERICARD. David PERAY explique que l'on fera des économies.

---

**Fin de la séance à 22h20**  
**Prochaine réunion le 3 avril 2017.**